

APPEL À CANDIDATURES

Résidence de traduction « Duo » à Bordeaux du 14 novembre au 12 décembre 2022

Date limite de candidature : lundi 5 septembre 2022, à minuit

Cette résidence de 4 semaines se propose d'offrir du temps et des moyens aux traducteurs et traductrices littéraires ayant le français comme langue de départ ou langue d'arrivée. Ils.elles bénéficieront d'un accueil sur mesure dans une maison d'hôtes gérée par une traductrice, au cœur de Bordeaux. Les lauréat.e.s pourront s'y consacrer à un projet personnel de traduction ; ils.elles pourront également être sollicité.e.s pour quelques rencontres professionnelles ou publiques.

La résidence accueillera un « duo » de traducteurs.trices, qui ont le français comme langue commune (en langue source ou en langue cible). Chaque traducteur candidate séparément (ils ne se connaissent pas forcément avant la résidence) et c'est à l'issue de l'appel à candidatures qu'un jury formera une « paire » de lauréat.e.s.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 5 septembre 2022. Le jury constitué par Matrana se réunira peu après et les candidat.e.s seront informé.e.s du résultat par courriel fin septembre 2022.

Dates de séjour

Du lundi 14 novembre au lundi 12 décembre 2022.

Bourse de traduction de 1 680 euros net, octroyée par Matrana, qui règlera les charges afférentes à l'Urssaf.

Hébergement : chaque lauréat.e disposera d'une chambre individuelle dans **la maison d'hôtes Alma**, proche de la gare Saint-Jean et du centre historique de Bordeaux. Chaque chambre est équipée d'un bureau (accès Internet wifi), d'une salle de douche et de sanitaires privés. La maison dispose également d'une terrasse, d'un salon et d'une cuisine partagée. L'accueil est assuré par Isabelle Dubois-Eberlé, traductrice de l'italien et membre de Matrana.

Prise en charge du voyage aller-retour depuis le domicile des candidat.es : **remboursement** limité à 400 euros maximum pour les candidat.e.s domicilié.e.s à l'étranger et 200 euros pour ceux résidant en France.

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous traduisez depuis le français ou vers le français.
- Vous avez au moins une traduction déjà publiée, par une maison d'édition professionnelle.
- Vous avez un projet de traduction littéraire, accompagné d'un contrat d'édition signé **et**, le cas échéant, d'un contrat de cession de droits en cours de validité.
- L'ouvrage original peut être un roman, un récit, un recueil de poésie, un roman jeunesse, une bande dessinée, un essai.
- Les projets de retraduction sont également acceptés, à condition d'argumenter sur la pertinence et les motivations à traduire à nouveau l'œuvre en question.

Résidence organisée avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine



CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE

OBJECTIF

Matrana est une association qui regroupe des traductrices et traducteurs littéraires, mais également des maisons d'édition et plus largement des lectrices et lecteurs qui ont à cœur de mettre en valeur les littératures traduites et la place essentielle de la traduction dans la diffusion de la pensée et de la création. La mise en place de résidences est l'un des moyens que nous voulons mettre en œuvre pour apporter un soutien matériel aux traducteurs et traductrices et valoriser leur travail.

Cette résidence s'adresse aux traducteurs et traductrices littéraires professionnel.les. Il s'agit de leur offrir du temps et des moyens, dans un cadre agréable et un logement confortable. Ils bénéficieront d'un accueil sur mesure à la Maison Alma, une maison d'hôtes à Bordeaux, gérée par une traductrice. Les lauréat.es pourront s'y consacrer à un projet personnel de traduction ; ils.elles pourront également être sollicité.es pour quelques rencontres professionnelles ou publiques.

La résidence accueillera un « duo » de traducteurs.trices, qui ont le français comme langue commune (en langue source ou en langue cible). Chaque traducteur candidatera séparément (ils ne se connaissent pas forcément avant la résidence) et c'est à l'issue de l'appel à candidature qu'un jury formera une « paire » de lauréat.e.s.

ÉLIGIBILITÉ

Pour postuler à ces résidences, vous devez :

- Avoir à votre actif au moins une traduction déjà publiée, par une maison d'édition professionnelle.
- Être disponible du 14 novembre au 12 décembre 2022.
- Avoir un projet de traduction ayant le français comme langue source ou langue cible. Toutes les langues étrangères sont éligibles dès lors que vous traduisez vers le français ou à partir d'un texte français.
- Ce projet doit faire l'objet d'un contrat signé avec un éditeur, ou au moins d'un engagement écrit de l'éditeur si le contrat n'est pas encore signé.
- Si l'œuvre à traduire n'appartient pas au domaine public, vous devez fournir une copie du contrat de cession signé entre l'éditeur titulaire des droits et l'éditeur commanditaire de sa traduction.

L'ouvrage original doit relever du champ littéraire, y compris la littérature jeunesse, les récits, la bande dessinée, les essais, la poésie et la littérature de « genre » : fantastique, policier, etc.

Sont exclus :

- les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition ;
- les traductions relais ou intermédiaires, non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage ;
- les traductions achevées avant votre venue en résidence ;
- les contrats de traduction qui ne sont plus en cours de validité ;
- les œuvres dont les droits n'ont pas été acquis par l'éditeur commanditaire de la traduction.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création : la résidence offrira au traducteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de traduction. Il pourra consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre Matrana et le traducteur, avant et pendant la résidence.

Dates de séjour

- Arrivée à Bordeaux le lundi 14 novembre 2022.
- Départ le lundi 12 décembre 2022.

Les heures d'arrivée et de départ seront arrêtées en fonction des possibilités de transport entre le domicile des résidents et Bordeaux.

RÉMUNÉRATION

Bourse de traduction de 1 680 euros net, octroyée pour la durée du séjour par Matrana, qui règlera les charges afférentes à l'Urssaf.

Cette bourse sera versée à l'arrivée en résidence. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les bourses sont assimilées à des revenus artistiques et, à ce titre, soumises au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs et à l'impôt sur le revenu.

HÉBERGEMENT

Chaque lauréat disposera d'une chambre individuelle, dans la Maison d'hôtes ALMA, installée dans une échoppe entièrement rénovée au cœur d'un quartier tranquille de Bordeaux, non loin du marché des Capucins et du quartier Saint-Michel, proche de la

Gare St-Jean. Le centre historique de Bordeaux et les quais de la Garonne sont à quelques enjambées.

Chaque chambre est équipée :

- d'un grand lit, d'un bureau, d'une salle de douche et de sanitaires privés,
- de la climatisation et d'une connexion Internet wifi,
- d'une machine Nespresso et d'une bouilloire.

Les lauréats auront accès aux espaces partagés de la Maison d'hôtes : cuisine, salon, terrasse.

Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le traducteur souhaite venir accompagné, étant bien entendu que les frais de voyage et de séjour de l'accompagnant seront entièrement à la charge du/de la lauréat.e, à qui Alma facturera un supplément de 30€ / jour par personne supplémentaire.

- Le linge de lit et de maison est fourni, des draps et des serviettes de toilettes seront mis à disposition au début de chaque semaine.

- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par Alma.

- Ménage : l'utilisation et le nettoyage de la cuisine sera à la charge des résident.e.s, qui pourront également avoir accès à l'espace lave-linge et sèche-linge pour faire une lessive par semaine de façon autonome.

La Maison Alma comprenant une troisième chambre, celle-ci pourra accueillir sur la même période une ou deux autres personnes, extérieures à la résidence Duo.

L'accueil à la Maison Alma est assuré par Isabelle Dubois-Eberlé, traductrice de l'italien et membre de Matrana.

FRAIS DE SÉJOUR

Le traducteur aura à sa charge les dépenses suivantes :

- frais de subsistance ;
- déplacements personnels, hors rencontres organisées par Matrana ;
- communications téléphoniques ;
- frais de réalisation de son projet ;
- éventuels frais de visa et d'assurance personnelle ;
- éventuels frais de séjour d'un accompagnant.

Transports :

- Matrana prend en charge une partie des frais de voyage du traducteur (aller-retour domicile-résidence) : remboursement à hauteur de 400 euros au maximum pour un lauréat résidant à l'étranger, 200 euros pour un lauréat résidant en France.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres organisées par Matrana sont pris en charge.

- À leur arrivée à Bordeaux, les résidents reçoivent un abonnement TBM « Pass 7 jours » pour les transports publics urbains qu'ils peuvent utiliser pour leurs déplacements privés et recharger par la suite.

Restauration

- Chaque lauréat.e sera autonome sur sa restauration. Les lauréat.e.s pourront prendre leurs repas à la Maison Alma en toute indépendance pour la préparation et l'achat des aliments. La cuisine est équipée d'un réfrigérateur, avec un compartiment réservé par chambre.

Les produits de première nécessité seront fournis à l'arrivée (fournitures minimum de la cuisine et des salles de bains : sel, poivre, huile, savon, shampoing, produits d'entretien).

- Seront pris en charge un repas d'accueil et les repas liés aux rencontres proposées par Matrana.

ENGAGEMENTS DES TRADUCTEURS

- Le traducteur s'engage à résider à la Maison Alma pour une durée de 4 semaines, aux dates prévues. Aucun fractionnement de la résidence n'est possible.

- Le traducteur s'engage à travailler au projet de traduction pour lequel il a postulé à la résidence. Il tiendra Matrana informée de l'avancée de ce projet.

- Au moment de la parution de son texte dans sa langue cible, le traducteur s'engage à faire parvenir à Matrana deux exemplaires du livre édité.

Le traducteur fera porter la mention : « Le traducteur/la traductrice de ce texte a bénéficié du soutien de Matrana, dans le cadre d'une Résidence Duo à la Maison Alma à Bordeaux en novembre-décembre 2022. »

ENGAGEMENTS DE MATRANA

• Matrana prend en charge la rémunération du résident (bourse), une partie de ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, un abonnement TBM « Pass 7 jours » pour les transports publics urbains, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par Matrana.

• Matrana, en lien avec Isabelle Dubois-Eberlé et la Maison Alma, met en place un accompagnement du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de contact avec les traducteurs, les éditeurs, les lieux et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

• Matrana s'engage à mettre en valeur la résidence du traducteur et son travail au moyen de :

- annonce dans la Lettre d'information électronique de Matrana et sur sa page Facebook
- mise en ligne d'une page dédiée sur le site www.matrana.fr
- réalisation d'un entretien avec le traducteur, en vue de sa publication sur le site Internet de Matrana.

À la parution du livre traduit, les lauréats traduisant vers le français pourront être invités à revenir en région pour une ou plusieurs rencontres avec le public néo-aquitain.

CONVENTION DE RÉSIDENCE

Une convention sera signée entre chaque lauréat.e et Matrana, définissant les conditions de son séjour, en cohérence avec le présent cahier des charges.

SÉLECTION ET JURY

L'appel à candidature est ouvert du 20 juillet au 5 septembre 2022. Le jury constitué par Matrana se réunira peu après, les candidat.e.s seront informé.e.s du résultat par courriel fin septembre.

Dossier de candidature

à envoyer par courriel (taille maximum de l'envoi : 10 Mo)

ou via une plateforme de téléchargement gratuite

(du type WeTransfer <https://wetransfer.com/>)

à

contact@matrana.fr ou corinnechiaradia@gmail.com

Date limite : lundi 5 septembre 2022, à minuit

Constitution du dossier de candidature

Merci de rédiger ces documents en français !

- **Le « formulaire de candidature »** rempli et signé.
- **Une lettre de motivation**, précisant vos attentes et les raisons de votre demande de résidence.
- **Une note présentant l'ouvrage à traduire** et l'importance ou la difficulté de ce projet.
- **Votre CV**
- **Votre bibliographie complète.**
Préciser : auteur, titre, éditeur, année de publication, langue traduite
- **Une copie du contrat de traduction** signé avec votre éditeur.
- Si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public : **une copie du contrat de cession de droits** signé entre votre éditeur et l'éditeur de la version originale.
- **Une courte présentation (en français) de votre éditeur** et un lien vers son catalogue sur Internet.

Renseignements :

Corinne Chiaradia, directrice de Matrana
corinnechiaradia@gmail.com

Formulaire de candidature

NOM (état civil)

PRÉNOM

Nationalité

Date et lieu de naissance

ADRESSE domicile

CODE POSTAL VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

e-mail

Blog ou site Internet

Langues traduites (traductions professionnelles éditées)

Langue source Langue cible

Langue source Langue cible

Langue source Langue cible

Langue source Langue cible

Êtes-vous membre d'une association de traducteurs littéraires ? OUI - NON

Si oui, laquelle

La traduction littéraire est-elle votre principale activité ? OUI - NON

Si non, précisez la nature de vos autres activités ou vos sources de revenus habituelles

.....
.....

Avez-vous déjà obtenu une bourse de traduction ? OUI - NON

Si oui, précisez quel organisme vous l'a accordée et en quelle année :

.....
.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ? OUI - NON

Si oui, précisez quel organisme vous l'a accordée et en quelle année :

.....
.....

Projet de traduction en résidence

- **Titre de l'œuvre dans sa langue d'origine**
.....
- **Nom de l'auteur**
- **Genre littéraire**, préciser : roman, poésie, bande dessinée, album jeunesse, théâtre, essai
.....
- **Éditeur original**
- **Nombre de pages de l'édition originale**
- **Est-ce :**
 - une œuvre du domaine public ?
 - une œuvre encore sous droits ?
- **Votre projet de traduction constitue-t-il :**
 - la première traduction de cette œuvre dans la langue-cible ?
 - une nouvelle traduction ou retraduction ?
- **Nom et adresse de l'éditeur** avec lequel vous avez passé le contrat de traduction :
.....
.....
- **Date prévue de remise de votre traduction**
- **Modalités de rémunération de la traduction**, selon le contrat signé avec l'éditeur :
 - TARIF par feuillet :
 - % de droits d'auteur :
 - Forfait :
- **Votre contrat prévoit-il le paiement d'un à-valoir à la commande ?** OUI / NON
Si oui, de quel montant ?
- **Avez-vous obtenu d'autres aides pour ce projet ?** OUI / NON
Si oui : précisez la nature de l'aide, le date d'obtention et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée

ATTESTATION sur l'honneur

(pour les candidat.es qui déclarent leurs revenus hors de France)

Je soussigné(e),,

atteste sur l'honneur ne pas avoir ma **résidence fiscale** en France.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le

Signature